

## SCI Michel THOMAS - contact

**De:** kevin tita-farinella <kevin.tita-farinella@dgl.fr>  
**Envoyé:** jeudi 22 février 2024 11:02  
**À:** SCI Michel THOMAS - contact  
**Objet:** RE: SCI Michel THOMAS : exercice 2023 - archivage  
**Pièces jointes:** bilan\_et\_resultat détaillé 2023.pdf; bilan\_et\_resultat détaillé 2023 avec décimales.pdf; grands\_livres 2023.pdf; journaux 2023.pdf; soldes\_interm\_gestion 2023.pdf; soldes\_interm\_gestion 2023 avec décimales.pdf

M. THOMAS,

Vous trouverez ci-joint les éléments demandés.

Voici la formule que nous utilisons pour la résolution de l'AG relative à la rémunération du gérant sachant que dans votre cas, il y aura une rémunération :

L'Assemblée Générale décide que, Monsieur ... , gérant, ne percevra aucune rémunération pour sa fonction de gérant pour l'année 2023.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

## Les cotisations sociales

Il est essentiel de rappeler qu'**en l'absence de rémunération pour le gérant SCI, aucune charge sociale n'est exigible**. Pour évaluer l'impact de la rémunération du gérant sur les charges sociales dues par la SCI, il est conseillé d'effectuer une simulation afin d'estimer le montant des cotisations sociales.

Tableau récapitulatif de la fiscalité de la rémunération du gérant SCI

| Statut du gérant          | Pour une SCI à l'IR                                                                                                                                                                                      | Pour une SCI à l'IS                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gérant non associé</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Rémunération déductible du résultat de la SCI</li><li>● Le gérant doit déclarer sa rémunération annuelle dans la catégorie des traitements et salaires</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Rémunération déductible du résultat de la SCI</li><li>● Le gérant doit déclarer sa rémunération annuelle dans la catégorie des traitements et salaires</li></ul> |
| <b>Gérant associé</b>     | <ul style="list-style-type: none"><li>● Rémunération non déductible du résultat de la SCI</li><li>● La rémunération est déclarée comme revenus fonciers</li></ul>                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>● Rémunération déductible du résultat de la SCI</li><li>● La rémunération est déclarée dans la catégorie des revenus des gérants</li></ul>                         |

Bien cordialement,

Kevin TITA-FARINELLA

**DGL EXPERTS CONSEILS**

2 rue René Gomez

34500 Béziers

Tel: 04 67 09 27 10

Fax : 04 67 30 72 03

Email: [kevin.tita-farinella@dgl.fr](mailto:kevin.tita-farinella@dgl.fr)

Site : <http://www.dgl.fr>

Membre du réseau AbsoluCE



AbsoluCE is a member of INAA Group, an International Association of Auditors and Accountants



Ce message, ainsi que tous les fichiers joints est destiné aux seules personnes dont le nom est mentionné comme destinataire. Il peut contenir des informations sensibles ne devant pas être divulguées et est protégé contre toute violation par les dispositions pénales de la loi relative au secret des correspondances. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de le renvoyer à son expéditeur, sans en conserver trace ou copie, et de ne pas utiliser, reproduire, révéler, modifier ou diffuser de manière directe ou indirecte les informations qu'il contient, **conformément à la loi n° 91-646 du 10/07/91 modifiée relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques**".

---

**De :** SCI Michel THOMAS - contact <contact@scimt.fr>

**Envoyé :** lundi 19 février 2024 08:49

**À :** kevin tita-farinella <kevin.tita-farinella@dgl.fr>

**Objet :** SCI Michel THOMAS : exercice 2023 - archivage

Bonjour Monsieur TITA-FARINELLA,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser (.pdf) pour archivage et AG les documents de l'exercice 2023 :

- Journaux
- Grand-livre
- Bilan
- Résultat détaillé & SIG (avec/sans centimes)

Cordialement

Th. THOMAS